

2024 - 2025

Éducation au développement durable (EDD) dans le Lot

Déployer l'EDD dans
les écoles, collèges, lycées



L'EDD, une éducation structurée

Mise en œuvre dans l'établissement

- Chef d'établissement ou directeur d'école
- Référent EDD
- Écodélégués
- Communauté éducative

• Actions et projets

• Démarche E3D

Accompagnement et animation ↑

Coordination départementale

- Coordonnateur premier degré :
Caroline Douineau, IEN
- Coordonnateur second degré :
Andriharinjaka Andrianjaka, chef d'établissement
- Animateurs départementaux :
Aurore Bonnet et Carole Pouzens

• edd46@ac-toulouse.fr

Pilotage ↑

Mission académique

- Chef de mission : Christophe Escartin
- Copilote : Stéphane Baderot-Jacques
- Chargée de mission : Eva Baldi

• edd@ac-toulouse.fr

• Site : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/edd/>

• Compte twitter : @EDDToulouse

Déployer l'EDD ...

Pourquoi :

Fournir une boussole aux élèves, qui leur permette d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.



Comment :

- Enseignements disciplinaires (programmes)
- Projets pédagogiques interdisciplinaires
- Démarche E3D
- Partenariats
- Forum départemental EDD

Avec les éco-délégués :

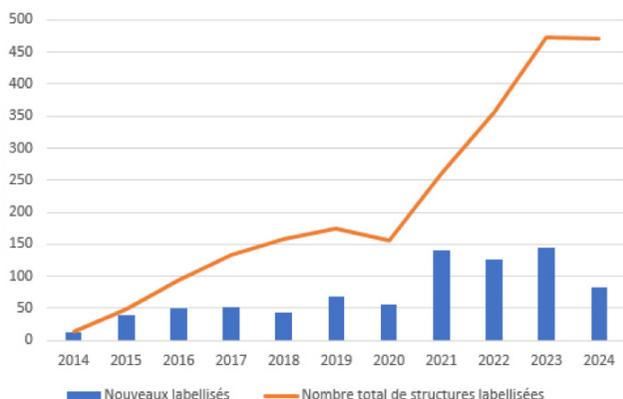
- Formation et accompagnement des éco-délégués (rencontre, guide, webinaire, forum, espace de mutualisation)
- Mise en valeur de l'engagement des éco-délégués : concours du prix de l'action éco-déléguée de l'année

... Vers la labellisation E3D

Le label E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable) reconnaît l'engagement des écoles, collèges, lycées, EREA, et CFA en matière d'EDD.

472 structures scolaires sont labellisées E3D, dont **26** dans le Lot à la rentrée 2024

Évolution du nombre de structures labellisées E3D depuis 2014 dans l'académie de Toulouse :



Nouveauté : la labellisation de territoires éducatifs E3D fédérant un réseau cohérent d'écoles, collèges et/ou lycées en démarche globale de développement durable.

8 territoires sont labellisés à la rentrée 2024

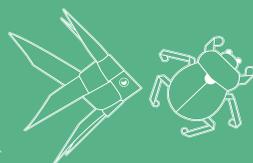
Toute structure scolaire ou réseau engagé dans une démarche globale de développement durable peut candidater à la labellisation pour valoriser son implication.

Les aires éducatives

Pour sensibiliser les écoliers et collégiens et approfondir leurs connaissances sur la biodiversité locale et l'importance de sa préservation, l'Office français de la biodiversité, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, propose la démarche « aires éducatives » :

Il s'agit de **petits territoires gérés de manière participative par des élèves du CM2 à la terminale**, en partenariat avec la collectivité en charge du territoire et avec une structure locale de préservation de l'environnement et/ou agissant pour l'EDD, dans le cadre d'une démarche pédagogique.

Celle-ci est pertinente d'un point de vue des enseignements disciplinaires et interdisciplinaires, au croisement des enjeux de l'éducation au développement durable et de l'éducation à la citoyenneté, dans la dynamique d'une démarche pédagogique active et collaborative. Elle peut pleinement prendre place dans l'inscription territoriale d'une démarche globale de développement durable (E3D).



Les lycées à énergie positive

Cet appel à projets, porté par la Région, en partenariat avec les missions académiques EDD de Toulouse et de Montpellier, vise à encourager et à accompagner les lycées dans le développement de projets durables pour permettre à chaque lycéen de « comprendre et s'approprier les principes de la Transition Écologique et Énergétique régionale (TEE) et de ses enjeux quotidiens, en s'impliquant dans une démarche éducative concertée créée dans son lycée. »



L'objectif :

Faire émerger des projets durables, provenant et portés par des lycées régionaux et des EREA, d'une durée de 3 ans, et associant la plus large diversité d'acteurs et de partenaires autour de ces projets.

Une subvention régionale peut être accordée, elle est plafonnée à 12 000 € par lycée, et peut représenter jusqu'à 80 % du coût de fonctionnement global de chaque projet (20 % d'autofinancement minimum étant demandé pour chaque projet).